Imprimé à retourner complété dès que les travaux de remise en état sont effectués à la Fédération des Chasseurs

Notice d'utilisation de l'imprimé
« DÉCLARATION DE TRAVAUX… »

Lorsqu'à l'issue d'une expertise provisoire, l'estimateur départemental a prévu des travaux de remise en état, de ressemis, de réimplantation, ou de taille, il a dû vous remettre en main propre cette liasse. Elle vous permet d'informer la fédération départementale que vous avez effectué ces travaux.

Seuls les travaux déclarés dès leur réalisation et constatés à cette période pourront être pris en compte.

Le cadre « I » permet d'indiquer vos coordonnées.

Le paragraphe « II » permet d'indiquer la date à laquelle vous avez effectué les travaux de remise en état, de ressemis, ou de réimplantation.

Le cadre « V » est réservé à l'estimateur départemental qui le remplira lorsqu'il viendra, missionné par la Fédération, vérifier la conformité des travaux effectués. *Ne rien y inscrire.*

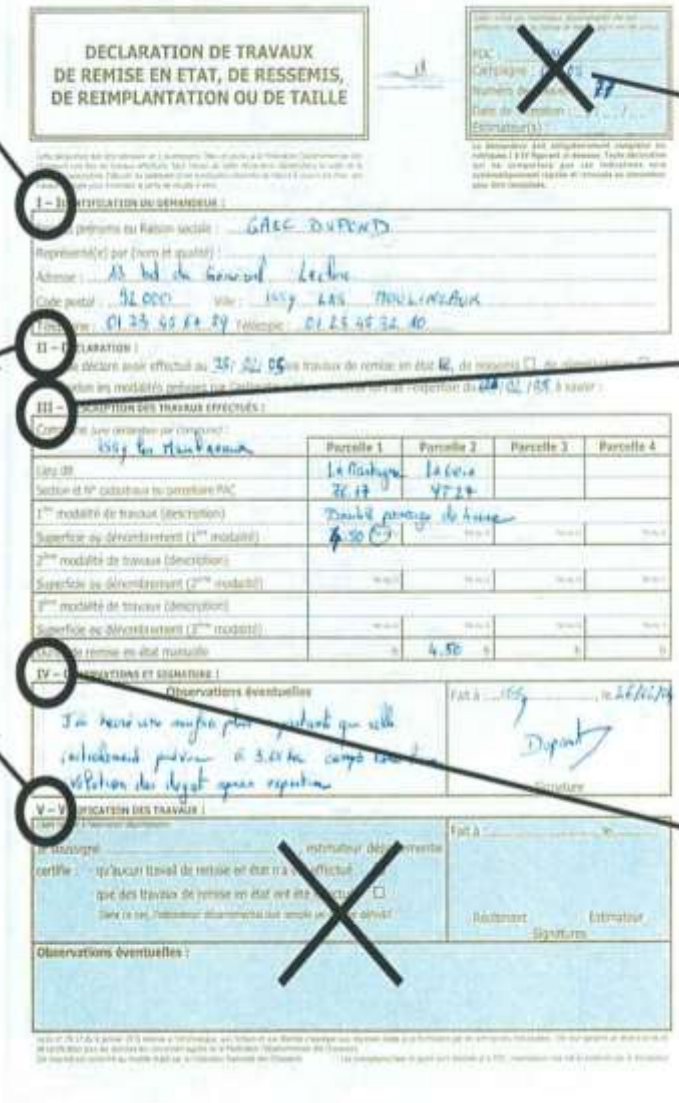

Ce cadre grisé a été partiellement rempli par l'estimateur départemental qui vous a remis la liasse. Vous y retrouverez les coordonnées du dossier de référence. *Ne rien y inscrire.*

Le cadre « III » permet pour 4 parcelles de la même Commune de :

- Décrire les différentes modalités de travaux de remises en état, de ressemis, de réimplantation, ou de taille et les quantités (surfaces ou dénombrements) respectives.
- Indiquer la durée de la remise en état manuelle.

Le cadre « IV » permet de :

- Formuler vos observations
- Dater et signer votre déclaration

Une fois votre déclaration complètement remplie (cadre « I » à « IV »), vous êtes invité à détacher et conserver le dernier exemplaire rose de la liasse et à adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs du lieu des dommages les deux exemplaires restant (original bleu et double jaune)

Vous serez ensuite contacté par l'estimateur départemental, missionné par la Président de la Fédération, qui prendra rendez-vous avec vous pour procéder aux opérations contradictoires de vérification des travaux de remise en état, de resemis, de réimplantation, ou de taille.

Imprimé à retourner complété à la **Fédération des Chasseurs d'Eure et Loir – Service Dégâts de Gibier**
12 rue du château - Chenonville - CS 20003 - 28360 LA BOURDINIERE SAINT LOUP